



Saint-Christophe-de-Double

MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 30 AOUT 2016 – 18H30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du 23 août 2016, s'est rassemblé, en date du mardi 30 août 2016 à 18h30, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de M. Georges Delabroy, Maire.

La séance est déclarée ouverte à 18h30.

Présent(e)s : DELABROY Georges, Maire, BOUVRY Patrice, ARNOUD Alain, MERCIER Marie-France, PHILIPPS Jacques, Adjoints, BRULATOUT Damien, GOUVES Myriam, DA SILVA ROCHA Manuel, DENOM-TOSELLI Karine, DIERAS Margaux, BERTRAND Stéphanie, MALAISE Stéphanie, Conseillers Municipaux.

Excusé(es) : Mmes SALLES Edith, DONATIEN Hélène, FURET Karine

Elue Secrétaire de séance : Mme MALAISE Stéphanie.

QUORUM ATTEINT

Conseillers Municipaux en exercice : 15
Conseillers Municipaux présents : 12
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 2
Conseillers Municipaux excusés : 3

1- ORDRE DU JOUR

Comme lors de la séance précédente du Conseil Municipal, les délibérations et informations ont été accompagnées de visuels.ppt (conçus sous « powerpoint »). Cette présentation sera désormais adoptée pour toutes les séances du Conseil.

On notera par ailleurs que ces visuels seront disponibles sur simple demande.

1-1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **ADOpte** le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2016.

1-2 OUVERTURE DES DEBATS :

Les débats s'engagent autour de quelques communications préalables portées par le Maire et le Premier adjoint sur les points suivants :

- ✓ **la signature de la procédure RAO (Rappel à l'ordre)** qui s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la tranquillité et à la salubrité publiques dans la commune.
La signature du protocole, devant la presse, au TGI a eu lieu le jeudi 30 juin 2016.
- ✓ **le bilan de la saison estivale**, avec une première estimation du fonctionnement de la Guinguette et une analyse de l'organisation générale de la Fête de la Musique.
- ✓ **la fête communale** avec une réflexion sur les aspects de communication, de choix des animations proposées et de bilan financier, réflexion assortie de regrets quant au relatif manque d'implication de certains. **Date retenue pour l'an prochain : 22 juillet 2017.**

1-3 DELIBERATION 16.0844 : AFFAIRES SCOLAIRES - ECOLE MULTI-SPORTS (EMS) ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Après analyse du budget prévisionnel de financement de l'école multi-sports pour l'année scolaire 2016 - 2017 qui s'équilibre à 2 645 € et prévoit une participation du Conseil Départemental de la Gironde de 1 072.50 €.

Considérant les cinq cycles sportifs de découverte - initiation programmés : Athlétisme, Badminton, Roller, Sports collectifs, et Jeux de raquettes (Tennis) ;

Considérant le bilan très satisfaisant - 16 enfants (8 G + 8 F) établi par l'animatrice : « on a affiché complet pour la première fois. Présence assidue. Aucun problème avec les enfants. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ **DECIDE** que L'E.M.S. reprendra ses activités à compter du 9 septembre 2016 tous les vendredis à 15 h 45. Souhaits de l'animatrice : **repartir sur le même nombre d'enfants (16 max.), intégrer un nouveau cycle d'athlétisme sur le terrain de foot, initier également un cycle Tennis.**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de mise à disposition avec l'Association Emploi Loisirs Gironde pour l'intervention de Céline DUCOURTIOUX, éducatrice sportive E.M.S.

1-4 DELIBERATION 16.0845 : AFFAIRES SCOLAIRES : TARIFS CANTINE SCOLAIRE ANNEE 2016/2017 ET REGLEMENTS INTERIEURS SERVICES PERISCOLAIRES

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Considérant que les menus sont élaborés sous contrôle d'une diététicienne ;

Considérant que les repas de la cantine scolaire sont toujours confectionnés sur place avec notamment des produits primeurs frais ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des membres présents, Pour 8 voix, Abstentions 4 voix,

➤ **DECIDE** de porter à compter du 1^{er} septembre 2016 le prix des repas pris à la cantine scolaire municipale pour l'année scolaire 2016/2017 comme suit :

Bénéficiaire	Anciens tarifs au 01/09/2015	Nouveaux tarifs
Enfant	2.40 €	2.50 €
Adulte	4.80 €	5.00 €

- **APPROUVE** les règlements intérieurs ci-joints :
 - ✓ de la restauration
 - ✓ de la garderie périscolaire
 - ✓ des Temps d'activités périscolaires (TAP)

- **PREND ACTE** du règlement intérieur applicable établi par la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI), responsable des transports scolaires sur son territoire en sa qualité d'Autorité Organisatrice de premier rang (AO1).

1-5 DELIBERATION 16.0846 : RAPPORT ANNEE 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE ET DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, le Maire demande à M. Alain ARNOUD, Adjoint, de présenter au Conseil Municipal :

- 1°/ Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement non collectif établi par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Vallée de l'Isle à Saint Médard de Guizières, d'une part,
- 2°/ Le rapport annuel sur le service de l'assainissement collectif dont la gestion administrative et l'entretien des réseaux et du lagunage sont assurés par les services de la mairie, d'autre part.

Ce document de synthèse est destiné à informer les élus et le public. Il reprend :

- La présentation du service
- Les caractéristiques techniques du service
- La tarification et les recettes du service
- Les indicateurs de performance

Après avoir pris connaissance du dossier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECLARE** que le rapport précité dressé pour l'exercice 2015 par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **PREND ACTE** de la conclusion :

La station est au tiers de sa capacité organique.

La connaissance de la charge hydraulique est très réduite. Les eaux parasites n'ont que peu d'impact sur le fonctionnement des ouvrages. Les bassins sont très efficaces. Les bassins sont générateurs d'oxygène nécessaire à l'épuration. Le fonctionnement du lagunage est globalement satisfaisant, même s'il montre des signes d'anorexie temporaire (visite SATESE du 20.10.2015). La qualité du rejet est satisfaisante mais compte tenu du très faible débit du cours d'eau, l'impact est sensible très localement.

Le curage serait une opération lourde, entraînant un impact important sur le milieu (rejet important d'eau et déstabilisation de l'activité biologique des ouvrages). Il n'est donc pas envisagé pour le moment, en particulier au vu de la charge reçue, du bon fonctionnement des ouvrages et de la bonne qualité du rejet. La mise en place d'un chenal en entrée permettrait de suivre le débit reçu à la station et d'estimer la quantité d'eaux parasites collectées sur le réseau. L'étanchéité des bassins va être contrôlée.

La conclusion du rapport de synthèse 2015 fait par les services du Département au sujet de la filière boues est la suivante : « Les bassins 2 et 3 sont en service depuis 1991, le bassin 1 depuis 1994. Une mesure de l'envasement a été réalisée en 2012 afin de se rendre compte de l'accumulation de boues depuis les 20 ans de service des ouvrages. Les bassins ne présentent pas de signe de dysfonctionnement (surcharge ou envasement en tête de bassin). Les volumes estimés sont de 390 m³, soit 24 % dans B 1 et de 230 m³, soit 23 % dans B2. Le curage n'est donc pas nécessaire. Une bathymétrie sera à envisager prochainement.

2- L'ACTUALITÉ MUNICIPALE

2.1 PERSONNEL COMMUNAL (Rapporteur : Patrice BOUVRY)

Un nouvel agent, titulaire du BAFA, a été recruté à l'école pour la rentrée du 1^{er} septembre. Au service technique, un agent a passé et obtenu le Permis poids lourd et la FIMO ; l'un de ses collègues a passé quant à lui un CACES 4.

2.2 TRAVAUX EN COURS (Rapporteur : Patrice BOUVRY)

- ✓ Finalisation des travaux salle des mariages
- ✓ Réalisation des travaux pour conformité ADAP prévus cette année
- ✓ Préparation des travaux prévus à l'école Rosa Bonheur : Une subvention a été allouée au titre des TDIL (« Travaux Divers d'Intérêt Local ») pour les travaux de réhabilitation énergétique et de remplacement de menuiseries extérieures à l'école Rosa Bonheur et à la salle annexe TAP : 6 091 €, pour une dépense « subventionnable » de 33 381 €.

2.3 ESPACE CULTUREL « PORTES DE LA DOUBLE »

Pour la réalisation de ce projet, le Conseil Départemental a alloué dans sa séance du 4 juillet, une subvention à la commune de 55 000 €. Une réflexion est engagée avec Alain Marois, Conseiller Départemental, sur la base des trois versions d'analyse financière, dites Basse, Médiane et Haute communiquées par l'expert du CD33, M. Laurent CERQUEIRA.

3- QUESTIONS DIVERSES

3.1 AUGMENTATION DES LOYERS DE LOCAUX COMMUNAUX

Au deuxième trimestre 2016, l'indice de référence des loyers s'établit à 125.25. Sur un an, il est resté stable. Aussi, aucune augmentation n'est votée par le conseil municipal pour les locaux dont le loyer devait être révisé de plein droit à l'échéance de renouvellement des baux.

Les loyers sont donc maintenus comme suit :

Au 1^{er} septembre 2016 pour le logement en location n° 28 Le Bourg : 441.83 €

Au 1^{er} octobre 2016 pour le cabinet infirmier n° 44, Le Bourg : 356.75 €.

3.2 ACQUISITION D'UN BUSTE DE MARIANNE

Le Conseil est favorable à l'acquisition d'un buste de Marianne en staff hauteur 45 cm qui sera installé dans la salle des mariages actuellement en cours de rénovation. Des devis seront sollicités sur cette base.

3.3 LE DOSSIER INTERNET

La pose de la fibre est confirmée. Les travaux préparatoires sont en cours. Le dossier communal sur la question de l'Internet évolue donc bien dans le respect du calendrier annoncé.

3.4 L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

La reprise des cours est prévue le lundi 19 septembre 2016, dans les mêmes conditions que par le passé et dans le respect de la convention passée avec l'école de musique partenaire de Saint-Seurin-sur l'Isle. Deux nouvelles inscriptions au niveau du CP se sont d'ores et déjà manifestées.

3.3 TRANSHUMANCE DES MOUTONS DE M.et Mme GUTTIERREZ

De retour d'estive, Eric et Elisabeth Guttierrez ont proposé de parcourir avec eux en compagnie des brebis les derniers kilomètres qui les ramèneront à leur bergerie. Ce sera le 30 septembre prochain vers 17 h. départ depuis le centre du bourg de Saint-Christophe-de-Double. Le verre de l'amitié sera offert par l'association des parents d'élèves à l'arrivée à la bergerie

En soirée, autour des Guttierrez, les parents d'élèves et le Comité des Loisirs organisent à 20h 30 sur le site de la Base de Loisirs de Saint-Christophe-de-Double un méchoui festif pour marquer ainsi cet événement important de la fin de la transhumance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h20.

Prochaine séance du Conseil Municipal en Mairie prévue pour le jeudi 6 octobre 2016

*Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au **registre des délibérations** de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal www.saintchristophededouble.fr*

Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

